

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60

☎ 02 96 22 19 61

REUNION DU 26 JUIN 2025

Le 17 juin 2025 chaque membre du Conseil Municipal a été convoqué individuellement à son domicile pour la réunion du 26 juin 2025 à 20h00.

Ordre du jour:

- ✚ Mise en œuvre d'un fonds de concours pour participer au financement du parc roulant opérationnel du SDIS22, sur 2025 et 2026 (1.50 € / hab population DGF 2024) (Subvention d'investissement à amortir).
- ✚ Acquisition de fauteuils de bureau au secrétariat
- ✚ Demande de subvention exceptionnelle « Amicale des Sapeurs Pompiers de Lézardrieux »
- ✚ Demande de subvention de l'Association Protectrice des animaux abandonnés de Trégrom
- ✚ Avenant N°1 au lot N°3 Gros oeuvre-Salle associative de Saint-Joseph
- ✚ Avenant N°2 au lot N°3 Gros oeuvre-Salle associative de Saint-Joseph
- ✚ Acquisition et pose d'un équipement scénique à la salle polyvalente
- ✚ DM N°1 Budget communal
- ✚ Vente du lot N°9 au lotissement de Poul-Huré
- ✚ Avenant N°3 au lot N°3 Gros oeuvre-Salle associative de Saint-Joseph

Questions diverses :

- ** Demande de mesures de sécurité «Rue du Calvaire»
- ** Espace bien être marin à Pleubian
- ** Acquisition d'une bande de terre
- ** Acquisition d'une partie de chemin
- ** Abonnement ENT (Abonnement Espace Numérique de Travail)
- Accompagnement numérique de proximité des enseignants.
- ** Evolution des taux de la taxe d'aménagement

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POCHAT Isabelle, GIRAUD Claude M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mmes BEAUVERGER Christelle HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M. LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain

ABSENTS: Mmes BOUSSOUGANT Anne-Marie et BARBIER Anne

ABSENTS EXCUSÉS: M. LE BRIAND Alain (Procuration à M. LE CHEVANTON Gilbert)

SECRÉTAIRE: Monsieur Lionel KERMANACH a été nommé secrétaire de séance

Assistait également: Colette MEUBRY, Secrétaire générale

PUBLIC: Journalistes

**Approbation à l'unanimité du PV de la séance précédente:
(Délibérations: N°2025/030 à 2025/036)**

2025- 037 / Acquisition et pose d'un équipement scénique à la salle polyvalente

Monsieur ROGARD expose à l'assemblée qu'un projet d'équipement permettant d'aménager la scène à l'occasion des diverses manifestations s'y déroulant a fait l'objet d'un devis présenté par la société Excel Audio (sonorisation, éclairage, vidéo) située à LANGUEUX.

Ce dernier s'élève à la somme de 11 654.42 euros H.T. soit 13 985.30 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le montant de cet équipement aux conditions sus visées.

La dépense sera imputée à la section investissement au compte 2135 (17) du budget communal 2025

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2025-038: Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026

Monsieur Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administrative générale et spéciale confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile Costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50 € par habitant (population DGF 2024).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le rapport présenté ci-dessus, vote à l'unanimité et

DÉLIBERE :

Article 1^{er} :

La participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 est approuvée sur la base de 1,50 € par habitant (population DGF 2024).

Article 2 :

Une subvention d'investissement de **1 608.00 €** est attribuée au SDIS 22 pour chacune des années du fonds de concours.

Article 3 :

La convention jointe en annexe portant sur les exercices 2025 et 2026 est approuvée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article **comptable 20415331** – Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études.

Article 5 :

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

2025-039: DM N°1 au budget communal

VU le budget primitif communal 2025,

VU les crédits consommés ou à prévoir d'ici la fin de l'exercice,

Le Conseil après délibération vote à l'unanimité

Les ajustements de crédits suivants :

<u>Désignation</u>	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opérations réelles		
DI 20415331 Subventions d'équipement aux EPL matériel		+ 1 608.00 €
DI 2135 (17) Travaux SDF		+ 14 000.00 €
DI 2115 Acquisition Immobilière	- 15 608 €	

2025/034

2025-040 : Demande de subvention de l'Association Protectrice des animaux abandonnés de Trégrom

Monsieur ROGARD informe l'assemblée d'une demande de subvention de l'Association Protectrice des animaux abandonnés de Trégrom sans montant indiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 3 voix contre et 8 abstentions de ne pas accorder de subvention.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal 2025.

2025-041: Acquisition de deux fauteuils de bureau

Madame Isabelle POCHAT fait part au conseil de la nécessité de remplacer deux des fauteuils de bureau au secrétariat.

Un devis a été fourni :

✚ Par Fiducial bureautique pour la somme de 481.61 € l'unité soit **963.22 euros T.T.C les deux.**

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité cette acquisition au montant indiqué,

La dépense sera imputée au compte 2184 (24) du budget communal 2025

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2025-042: Avenant N°1 au lot N°3 Gros-oeuvre-Salle associative de Saint-Joseph (Annule et remplace la délibération du 17 mars 2025 N° 2025/0029)

Madame Claude GIRAUD expose à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation de la salle associative de Saint Joseph, préalablement à l'intervention des entreprises retenues, une étude concernant le diagnostic du plancher requise avait été votée le 21 janvier dernier par l'entreprise SOLIG.

Dans le cadre des travaux de réfection du plancher l'entreprise EIFFFAGE de Lannion attributaire du lot N°3 « Gros-Œuvre » du marché a présenté un avenant se chiffrant à **28 000.98 € H.T soit 33 601.18 € T.T.C qui permettra d'effectuer les travaux s'avérant nécessaires et ainsi de sécuriser le bâtiment par une dalle béton coupe feu.**

Après délibération, le conseil vote à 10 voix Pour et 1 Abstention **cet avenant au marché au montant indiqué**

La dépense sera imputée au compte 2135 (33) du budget communal 2025

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2025-043: Avenant N°2 au lot N°3 Gros-oeuvre-Salle associative de Saint-Joseph

Madame Claude GIRAUD remémore au Conseil Municipal que suite au **compte-rendu de l'étude de sol géotechnique G2PRO** de la cuisine de la salle associative de Saint-Joseph par l'entreprise SOLCAP en date du 8 janvier dernier, des travaux supplémentaires du lot Gros-œuvre sont nécessaires par l'entreprise EIFFAGE et font donc l'objet d'un avenant au marché.

Ce dernier s'élève à la somme de 5 829 euros H.T soit **6 995.88 euros T.T.C.**

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité **cet avenant au marché au montant indiqué.**

La dépense sera imputée au compte 2135 (33) du budget communal 2025

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

2025-044: Demande de subvention exceptionnelle « Amicale des Sapeurs Pompiers de Lézardrieux »

Monsieur ROGARD fait part à l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lézardrieux » afin d'acquérir une machine à fumée et un éco-flow portable pour pouvoir incorporer de la fumée dans leurs entraînements et se rapprocher ainsi des situations réelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote : par 1 Abstention et 10 voix
Pour un accord de principe sans fixer de montant pour l'instant.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal 2025.

2025-045: Vente d'un terrain au lotissement Poul-Huré (lot 9) :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intention de Monsieur Henry GÉLARD et Mme Hélène ROPARS d'acquérir un lot au lotissement de Poul-Huré, cadastré ZE N° 178 d'une contenance de 561 m2.

Vu l'arrêté du Permis d'aménager du 24 octobre 2023 autorisant le lotissement d'une surface totale de terrain de 21 119 m2 avec une surface de plancher de 4 568 m2 dans la parcelle cadastrée ZE N° 1,

Vu la délibération en date du 25 juin 2024 fixant à :

✚ 50.00 € H.T. soit 60 € / m2 Primo-accédants

✚ 70 € H.T. soit 84 € / m2 Secundo-accédants

Vu le plan de bornage établi par QUARTA, cabinet de géomètres-experts associés à Saint-Brieuc,

Vu la demande présentée ainsi que l'acte d'engagement signé par l'acquéreur en tant que Primo-accédant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et

DECIDE de vendre à Monsieur Henry GÉLARD et Mme Hélène ROPARS le lot N°9 au prix de 33 660.00 € T.T.C.

RAPPELLE que c'est l'étude de Maître GUILLOU, Notaire à Tréguier qui est chargée de procéder à la vente,

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir

2025/036

2025-046: Avenant N°3 au lot N°3 Gros-oeuvre-Salle associative de Saint-Joseph

Madame Claude GIRAUD fait part à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation de la salle associative de Saint Joseph et des travaux de réfection du plancher (dalle coupe feu) par l'entreprise EIFFFAGE de Lannion, attributaire du lot N°3 « Gros-Œuvre » du marché, cette même entreprise présente un troisième avenant.

Cet avenant se justifie au constat que pendant la démolition, les linteaux bois existants à l'arrière du bâtiment sont vermoulus et donc à remplacer par un coffrage bétonné et ferrailé qui permettra d'effectuer les travaux de la dalle béton coupe feu comme il se doit.

Ce dernier se chiffre à **4 441.00 € H.T soit 5 329.20 € T.T.C** .

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité **cet avenant au marché au montant indiqué.**

La dépense sera imputée au compte 2135 (33) du budget communal 2025

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

** Demande de mesures de sécurité «Rue du Calvaire» (En étude)

** Espace bien être marin à Pleubian (Le projet reste à valider par LTC)

** Acquisition d'une bande de terre Hent Avel Mor (Refus au motif que le PLUIH nous impose de conserver le chemin en l'état)

** Acquisition d'une partie de chemin Ty Glas Hent Avel Mor (Refus au motif qu'il se trouve en zone humide et qu'il sera peut être nécessaire de s'en servir pour canaliser les écoulements)

** Abonnement ENT (Abonnement Espace Numérique de Travail) Accompagnement numérique de proximité des enseignants. (Accord du conseil)

** Evolution des taux de la taxe d'aménagement (La commune conserve son taux à 1% , le taux LTC est passé à 1,60 % au lieu de 0.80 % antérieurement)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 21h45
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé les membres présents

La présente séance comprend les délibérations N° 2025/037 à 2025/046
Signature des membres présents:

- D.ROGARD

- I. POCHAT

- C.GIRAUD

- E.GUYOMARD

- A.LE BRIAND (Absent)

- G. LE CHEVANTON

- C.BEAUVERGER

- L.KERMANACH

- A.HAMON

- R.HENRY

- B.LEC'HVIEN

- A-M. BOUSSOUGANT (Absente)

- A.BARBIER (Absente)